

COMMUNE DE BRETENOUX

DEPARTEMENT DU LOT

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, L. ESCARPE, N. BLADOU, JP. LABAU, V. FRANCOIS, M. CASTAGNE, P. CHANON, D. DURAND, A. DUVAL, F FRAUZIOL, O. JUIN, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES, D. VIEUBLED,

Excusés : M. MAYONOVE donne pouvoir à L. ESCARPE

Date de convocation : 16/03/2026.

Secrétaire de séance : F. FRAUZIOL

**Objet : ELECTION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT  
MIXTE AEP**

DE\_20260320\_10

**Le Conseil Municipal,**

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'élire **deux délégués titulaires** pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte AEP,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués,  
Après appel de candidatures, il est procédé aux votes.

**Election Délégués titulaires :**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Ont obtenu :

Jean-Pierre LABAU (15 voix), Sébastien RODRIGUES (15 voix).

● **PROCLAME élus :**

- **Délégués titulaires** : Jean-Pierre LABAU – Sébastien RODRIGUES

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

**Le secrétaire de séance,**

François FRAUZIOL



**Le Maire,**

Pierre MOLES

